

509

Domaine public

La croissance un choix

Dans la plupart des journaux suisses, on a pu lire, ces derniers jours, la réponse de l'Union des centrales suisses d'électricité (UCS) aux questions que le Groupe de Bellerive avait posées aux atomistes.

Arrêtons-nous un instant à la première question posée, qui est en fait la question essentielle.

Le Groupe de Bellerive avait demandé si les prévisions de consommation justifiant la mise en place d'une infrastructure nucléaire n'étaient pas trop élevées.

Et ces Messieurs de l'UCS de répondre, en substance: la Conception Globale de l'Energie (CGE) — ce document et apparemment devenu dans ces milieux la bible du moment — envisageait un taux de croissance de 2,6% par an jusqu'à l'an 2000 alors que, entre 1960 et 1973, ce taux avait été de 6,6%. Moralité: on n'a pas extrapolé la croissance antérieure; on s'est beaucoup restreint; on est des gens raisonnables.

Répetons donc une fois de plus que les prévisions de la CGE ne sont pas plus "valables" que n'importe quelles autres précisions du même type. En gros, elles n'ont que la valeur qu'on veut bien leur attribuer.

Un taux de croissance ou de décroissance n'est tout simplement pas une grandeur qu'on peut prédire.

Tout juste est-il possible, en revanche, de choisir un tel taux... et ensuite de tenter de s'y conformer.

Si tel est le cas, la discussion doit alors tourner autour de ce choix. Et en préalable, il s'agit d'annoncer honnêtement pourquoi on s'est arrêté à tel taux ou à tel autre. La CGE agit malhonnêtement lorsqu'elle présente un taux de croissance de 2,6% comme une prévision "raisonnable", justifiant dès lors la construction de x centrales nucléaires. En réalité, ce

taux doit être tenu pour un paramètre ouvert qu'on adapte en haut lieu nucléaire de manière à ce qu'il soit conforme au nombre de centrales qu'on voudrait bien construire!

Dans ces conditions, ne vaudrait-il pas mieux annoncer clairement la couleur? La CGE et son disciple, l'UCS, désirent que le taux de croissance soit de 2,6% par an. Pour toutes sortes de raisons qu'on peut imaginer et qui ont trait probablement à l'expansion économique telle qu'on la souhaite, aux bénéfices imaginables des grandes entreprises, à la "nécessité" de rentabiliser le nucléaire en construisant un nombre "optimum" de centrales, etc, etc.

Mais jusqu'à plus ample informé, de telles options ne sont pas des options obligatoires.

D'autres thèses s'imposent au moins aussi facilement, et en particulier que l'aventure nucléaire comporte des risques inacceptables, qu'elle mène entre autres à une centralisation intolérable, que la société du plutonium doit être combattue par tous les moyens pour l'état policier qu'elle implique. De même, le tabou économique, tel que présupposé par le développement de l'économie de marché, peut être refusé. De mêmes d'autres modèles de "croissance" peuvent avoir cours. Et si de tels choix doivent vraiment entraîner une stabilisation ou même une diminution de la consommation d'électricité, cela serait d'autant plus acceptable que ce serait notre choix.

C'est à peine si on a commencé aujourd'hui à économiser sérieusement l'énergie. On sait pourtant qu'il y a là un potentiel bien plus grand que tout ce que les centrales voulues par la CGE et l'UCS pourraient fournir. La mise en oeuvre d'un effort concerté pour utiliser ce potentiel-là serait bien moins coûteuse, d'un rendement plus rapide, d'une efficacité plus évidente que la construction de nouvelles centrales, destinées finalement à ne couvrir que des "besoins" hypothétiques. Commençons donc par là, et fixons un taux de décroissance de la consommation d'énergie. Et oublions le château de cartes de la CGE.

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
No 509 2 août 1979
Seizième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs.

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
Jean-Daniel Jolley
Yvette Jaggi
Pierre Lehmann

Jambons ou millions même appât

Les Suisses ont versé plus de 11 millions à la Chaîne du Bonheur pour les réfugiés du Sud-Est asiatique. Voilà qui n'est pas si mal! Mais tout de même, cela fait moins de la moitié des mises de la Loterie à numéros pour le seul mois de juin 1979. Comme quoi la générosité n'exclut pas l'appât du gain.

Des contradictions, on en trouve tout plein quand on tente de voir un peu clair dans le petit monde du jeu à l'helvétique.

— En son article 35, la Constitution fédérale interdit d'ouvrir et d'exploiter des maisons de jeu, mais elle admet les "kursaals" des villes touristiques et stations de cure ouverts avant 1929 (il en existe quinze actuellement);

— La Constitution autorise ainsi la roulette, mais elle rend ce jeu d'avant la "boule" "inoffensif" en limitant la mise à cinq francs (et les gains à sept fois cette somme, précise la Loi de 1929);

Par la Loi fédérale du 8 juin 1923, les loteries et les paris professionnels sont en principe interdits, mais des exceptions sont prévues pour des objectifs d'utilité publique ou de bienfaisance.

Côté joueurs, on observe aussi quelques bizarreries:

— Ils se plaignent des petits montants acceptés dans les casinos suisses, mais ne lancent guère que des pièces d'un ou de deux francs — très rarement des thunes — sur le tapis verts;

— Ils confient chaque week-end des dizaines ou des centaines de milliers de francs à des passeurs qui vont les jouer au PMU français, mais ils boudent le tiercé suisse introduit il y a quelques mois pour les courses

de chevaux organisées sur les principaux hippodromes du pays, y compris Yverdon.

Bref, comme il fallait s'y attendre, le monde du jeu est, à y regarder de plus près, davantage celui du hasard et des incohérences que celui du calcul et de la rationalité.

Malgré les restrictions fédérales et cantonales, les Suisses ont légalement plusieurs possibilités de jouer à l'argent et de tenter leur chance.

Moyen traditionnel, le billet de loterie garde sa cote, sous des formes un peu rajeunies il est vrai. En 1933, le canton de Berne créait la coopérative Seva (Loterie pour la protection des lacs, le développement touristique et les possibilités de travail); quatre ans plus tard, les cinq cantons romands fondaient la Société de Loterie de la Suisse romande. Quant aux autres cantons, ils signaient une convention datant de 1937 également, créant une "Loterie nationale".

Toujours en 1937, ces trois sociétés de loterie ont à leur tour fondé, en collaboration avec plusieurs fédérations sportives suisses, la Société du Sport-Toto, sous la forme d'une association et avec siège à Bâle. Enfin, en 1970, tout ce monde a vu la nécessité de contrer la concurrence étrangère, principalement allemande, en lançant une Loterie suisse à numéros, avec siège à Bâle aussi.

A l'heure actuelle, cette dernière récolte à elle seule environ les deux tiers (soit 200 millions en chiffres ronds) du total des sommes mises en jeu dans les loteries autorisées. Alors qu'avec l'ancienne formule (à "6 numéros sur 40" au lieu de 42 et sans cumul des jackpots), la loterie de la semaine récoltait environ 3.8 millions de francs, les mises s'élèvent depuis mars dernier à quelques centaines de milliers de francs de plus. Pour les troisième et quatrième tirages de juin, les sommes engagées ont atteint 4.3 et 9.2 millions de francs; en deux semaines donc,

chaque Suisse, bébés compris, a joué plus de deux francs sur les boules tirées le samedi soir devant notaire et caméras-TV. En réalité, la pratique de la Loterie à numéros semble "socio-professionnellement" assez strictement limitée aux ouvriers (surtout étrangers) et employés, qui cochent les numéros entre collègues et se partagent souvent le montant de la feuille à Fr. 8.— au maximum.

Version moins organisée des loteries, les lotos et tombolas sont autorisés par les autorités cantonales dans la mesure où ils contribuent à assurer le financement d'associations sportives, culturelles ou autres. Les lots en espèce sont interdits, mais il y a les carnets d'épargne que les gagnants vont solder le lendemain du loto...

Les lotos jouent ainsi un rôle social non négligeable; ils ont leurs fanatiques — surtout des femmes — qui n'hésitent pas à faire des kilomètres pour "taper le carton".

Dans la plupart des cantons, l'organisation de lotos est réglementée, notamment par une limitation dans le temps (mois de décembre et janvier dans le canton de Vaud par exemple). Mais dans le canton de Fribourg, les lotos peuvent avoir lieu toute l'année, et les organisateurs, quasiment des professionnels, ne s'en privent pas. D'ailleurs, ils ne sont pas seuls à profiter du business, auquel personne n'ose toucher: les préfets songent à leur réélection, les caissiers d'associations aux cotisations qu'ils épargnent à leurs membres, les tenanciers de grandes salles au taux d'occupation de leurs locaux, les restaurateurs à tous ces bons consommateurs garantis, et les receveurs des impôts aux retombées fiscales du tout. En 1978, le canton de Fribourg encaissait près de Fr. 300 000.— au titre de la taxe sur les lots (5 pour cent de leur valeur totale) et la ville de Fribourg plus de cent mille francs grâce à la taxe fixe qu'elle a prélevée sur les quelque 400 lotos organisés

dans le chef-lieu, véritable capitale romande du coup de sac.

Au reste, certains cantons suisses autorisent les tenanciers des établissements publics à imiter timidement leurs collègues de Las Vegas en installant les fameuses machines à sous, qui engouffrent avec avidité les pièces d'un et de deux francs... et se gardent bien de restituer trop fréquemment l'égal ou un multiple de la mise. Plusieurs cantons ont interdit les appareils à sous: Bâle-Campagne, Berne, Genève, Grisons, Neuchâtel, Soleure, Tessin, Valais et Vaud. D'autres, tels Lucerne depuis l'an dernier, en ont plus ou moins strictement limité le nombre ou l'exploitation.

Mais là aussi, Fribourg n'a pas peur du jeu. Malgré une vive discussion suscitée par une motion de la socialiste Claire Nordmann, soutenue par plusieurs députés du PICS, le Grand Conseil fribourgeois a décidé l'an dernier de ne pas interdire les machines à sous. Il faut préciser que la principale fabrique de ces appareils se trouve près de Fribourg, et que l'emploi de quelques dizaines de collaborateurs a été jeté dans la balance.

Les Suisses en fin de compte aiment bien jouer. L'idée de gagner donne du sel à l'affaire, même si ce sont des jambons, des boîtes de conserve ou des bouteilles de crus modérément renommés.

Et dans l'Europe unie, à ceux que les loteries et les lotos helvétiques ne galvanisent pas, l'étranger offre les paris mutuels sur les courses de chevaux, des Loteries à numéros internationales (qui font audacieusement et illégalement de la publicité en Suisse) et, surtout, les casinos proches de la frontière; les portiers y ont l'habitude des passeports suisses: Evian, et plus encore Divonne, premier casino de France pour l'importance des mises, vivent en grande partie de la clientèle helvétique.

RECU ET LU

Un troisième rang très convoité

On le sait depuis longtemps, mais la fusion de la "National Zeitung" et des "Basler Nachrichten" l'a encore rappelé, si besoin était: le nouveau journal né de la mise en commun des forces de deux publications ne saurait bénéficier d'un tirage équivalant à la simple addition des audiences de ses prédécesseurs; des pertes importantes sont inévitables. Une fois de plus la démonstration en a été faite avec l'arrivée sur le marché de la "Berner Zeitung", issue de la fusion des "Berner Nachrichten" et du "Berner Tagblatt": au dernier contrôle (provisoire), du tirage de la "BZ", le cap des 120.000 exemplaires n'était pas atteint, il s'en fallait de près de 3000 ventes.

La "BZ" replace cependant très normalement la région de Berne dans la course aux plus importants quotidiens de Suisse: la troisième place est acquise pour l'instant. Mais un concurrent sérieux pointe le bout de l'oreille à ce rang qui semble chaudement convoité: la "Neue Zürcher Zeitung", dont le dernier tirage "contrôlé" était de 109.033 exemplaires à fin 1977, signalait une augmentation de 6.000 exemplaires pour l'année dernière. D'où des surprises possibles dans ces prochains mois. D'autant plus qu'on va, chez le porte-parole zurichois des milieux patronaux, vers de grandes festivités à l'occasion d'un très respectable 200^e anniversaire: la "NZZ" publiera notamment un numéro spécial de jubilé au début de 1980, tiré à plus de 300.000 exemplaires.

Et pour rester dans cette course un peu illusoire aux titres (les méthodes de gestion modernes font fi des records pour mettre l'accent sur la rentabilité des exemplaires vendus), signalons que, toujours pour cette fameuse troisième place (derrière "Blick" et le "Tages Anzeiger"), la "Basler Zeitung" ne renonce pas, puisqu'elle annonçait 110.000 exemplaires contrôlés en mai 1978.

Pendant ce temps, les "petits" quotidiens pei-

nent tant et plus (mis à part certains titres bien implantés localement ou régionalement, sur le croissant lémanique notamment): une fois de plus par exemple, la "Gazetta Ticinese" tente de mobiliser ses amis. L'arrivée d'une majorité de gauche en Italie, toujours hypothétique, a compromis certains renflouages envisagés il y a quelques années. Bref, on appelle à des adhésions à la coopérative d'édition, on tente d'obtenir des noms d'abonnés disposés

Les colonies de vacances sont-elles nées en Suisse? Le "Tagblatt der Stadt Zürich" (feuille d'avis officiels gratuite) rappelait qu'un article paru dans ce journal en 1876 avait permis de réunir les fonds pour financer les premières colonies de vacances zurichoises cette année-là. Peu après, sur la base de cet exemple, l'idée faisait florès dans toute l'Europe.

à rester fidèles pendant au moins trois ans, on sonde les lecteurs sur l'opportunité d'une parution plus espacée. Le sort du plus ancien quotidien tessinois devrait bientôt être connu...

Toujours dans la même perspective, un phénomène à relever: des milieux proches de la publicité s'intéressent soudain aux petits journaux! Dans son premier numéro de 1979, la revue "idee... Zeitschrift für angewandte Kreativität" — revue pour la créativité appliquée — publiait un exposé sur le rôle important de la petite presse et sur les différentes manières d'encourager les journaux locaux et régionaux. Suggestion: un service de conseils devrait être organisé sur la base d'un budget annuel de 480.000 francs. Qui paierait? Les journaux membres, sur la base du tirage et des recettes publicitaires, les agences assurant les régies d'annonces, les agences d'information, les agences de publicité et des donateurs, tels que la Confédération, les cantons, les communes, des fondations, les partis politiques, des associations, les syndicats. A notre avis, les petits journaux n'ont pas à se faire beaucoup d'illusions sur les chances de réussite du projet patronné par "idee...".

ARMÉE

Le char 68, les places de travail et le plaisir des stratèges

C'est le feuilleton de l'été. Pas de semaine qu'on ne soit gratifié de photographies suggestives de cette brave commission officielle helvétique qui apprécie les mérites du "char 68". Pas de trêve ensoleillée pour ces commissaires qui testent pour vous! A la clef, des centaines de milliers de francs de matériels divers, des postes de travail, la crédibilité de notre défense nationale, et on vous fait grâce du reste.

Revenons sur terre. Il n'y a pas en réalité de scandale du char 68!

Les défauts techniques dénoncés aujourd'hui à l'envi sont connus depuis le début des séries successives qui du Pz 61 ont conduit au modèle actuel, bien "amélioré". Ces défauts ont du reste été confirmés par les Autrichiens qui, un temps, semblaient se porter acquéreurs. Bref, ils ne pouvaient échapper, sinon à l'ensemble du Parlement, du moins aux députés spécialistes de la chose militaire.

Pourquoi alors le coup d'éclat du chef d'arme des troupes mécanisées? Pourquoi l'agitation actuelle?

Parce que déjà se profile derrière la quatrième et dernière série du Pz 68, décidée l'an dernier, la génération des années nonante. Le Département militaire l'estime nécessaire, puisque tous les blindés en service actuellement seront alors usés et dépassés au seuil de l'an 2000.

Les prototypes se préparent, qui n'apporteront pas que des améliorations, mais représenteront, sur bien des points, une rupture avec la conception actuelle des blindés.

Et derrière ces grandes manœuvres techni-

ques et industrielles se profile de nouveau le problème de l'acquisition d'armes coûteuses, toujours plus coûteuses. A fabriquer maison ou à acheter à l'extérieur, au mieux, à construire sous licence.

La Ftmh pour défendre des places de travail, et l'Union syndicale suisse, au nom de la qualité de notre industrie, prennent la défense du char suisse présent, et probablement à venir. Mais les motifs avancés par ces organisations pour appuyer leur position, s'ils ne sont pas négligeables, n'épuisent pas le débat.

Une question parmi d'autres. L'industrie d'armement privée ou d'Etat, est-elle capable de soutenir technologiquement et financièrement la concurrence étrangère dans le domaine des armes lourdes, lorsqu'elle est contrainte de fabriquer de petites séries, sans pouvoir tester ses produits dans un environnement réel? La réponse est déjà négative maintenant, et le sera plus encore demain, du moins pour des armes comme l'avion, le char, l'artillerie et les fusées, de plus en plus sophistiquées.

Pour tous ceux qui espéraient moraliser la fabrication et le commerce des armes, en limitant la participation de la Suisse dans ce domaine à ses propres besoins de défense — en assurant l'indépendance et la neutralité du pays — il y a là un constat à tirer, apparemment désagréable, mais indiscutable. Et il faudra trancher dans le vif.

FEU LE RÉDUIT

Entrons cependant dans le ménage de la défense nationale! Le débat technique et les problèmes économiques ne doivent pas l'emporter sur certaines questions de fond. L'arme blindée est-elle nécessaire à la crédibilité et à l'efficacité de notre Défense nationale?

Répondre à cette question, c'est considérer

non seulement l'arme, mais aussi son mode d'emploi.

Dans les grandes lignes, le mode d'emploi reste encore celui fixé dans la conception de la défense nationale de 1966. Ce texte a mis fin aux grandes manœuvres théoriques des années soixante et aux rêves de ceux qui jouaient avec des divisions blindées à travers le Plateau tandis qu'une imposante flotte aérienne saturait l'azur.

Très schématiquement, on peut dire que la conception de 1966 a renoncé à deux images-forces de notre défense, celle du Réduit alpin dans lequel on court se réfugier sitôt l'ennemi aux portes, et celle de la digue frontière contre laquelle viennent se fracasser les vagues de l'invasion. Combinant la force statique — ou presque — de l'infanterie et des contre-attaques d'éléments mobiles, la défense de zone doit permettre, une fois l'ennemi dans le pays, d'user l'adversaire, de freiner sa progression vers les Alpes, en un mot de rendre une invasion inutile eu égard à son coût.

Ces "thèses" ont été confirmées pour l'essentiel dans le plan directeur des années 80. A des nuances près, qui sont importantes et qui découlent des expériences faites et des estimations de la menace extérieure.

Depuis les années soixante en effet, les armes conventionnelles ont fait d'énormes progrès et le déséquilibre s'est creusé entre l'Est et l'Ouest en Europe, sur ce plan. Mobilité, rapidité et puissance de feu accrues des blindés, des avions et des fusées, conduite électronique des opérations, coordination meilleure entre l'attaque terrestre et aérienne, rendent le choc plus brutal, l'effet de surprise plus grand.

Mais du côté suisse, que de changements aussi! L'extension du domaine bâti rend la pénétration d'importantes forces blindées plus difficile encore, malgré les axes nouveaux que constituent les autoroutes et routes nationales améliorées; elle compartimen-

te donc encore un espace déjà très découpé par la nature. La baisse démographique creuse les effectifs, encore que la Suisse demeure le pays le plus saturé de troupes: quinze soldats au kilomètre carré en 1976, contre un en France, un et demi en Italie, deux en Allemagne fédérale.

Le plan directeur 80 efface donc les différences existant encore entre les divisions de campagne et les "divisions-frontière", puisque le combat sera le même jusqu'aux Alpes. Il augmente par exemple l'autonomie des divisions, qu'il s'agisse de l'emploi de l'aviation (appui des troupes au sol ou couverture aérienne), il améliore la défense antichar en dotant chaque bataillon de fusiliers d'une compagnie antichar, précisément. Et enfin, ce qui nous intéresse ici, il fragmente également l'engagement des blindés. La conception 1966 estimait encore que le nombre de chars à engager serait dicté par la situation, et notamment la situation aérienne. Des déploiements relativement "épais" étaient donc envisagés.

Aujourd'hui le char semble bien davantage appuyer l'infanterie, par petits "paquets", et pour autant que l'aviation le permette — ce qui n'est pas évident comme on le sait —. Ne revient-on pas ainsi, par petites touches, mais dans un tout autre contexte il est vrai, à la conception française de l'engagement des blindés en 1939? Celle que dénonçait de Gaulle, et qu'ont fait voler en éclats, en mai 1940, les Panzerdivisionen allemandes. Cette question est évidemment purement académique et n'a d'intérêt qu'au regard de l'histoire militaire...

Le plan directeur 80 parle même de guérilla. Pour le temps de l'occupation et sans préciser les modalités de préparation de cette forme de combat.

Sans le dire clairement, on dresse bien dans ce document une image de la guerre future, celle qui ne doit pas venir, dans laquelle

l'engagement des troupes se décentralise en quelque sorte, la division étant déjà une unité trop importante pour cette forme de petite guerre. L'usage éventuel d'armes nucléaires tactiques, usage rendu difficile ou risqué par le terrain en Suisse, ne peut que confirmer cette image du combat "de l'avenir".

Mais si telle est la menace probable, un char de trente à cinquante tonnes, armé d'un canon de 10,5 ou de 15 cm est-il encore une nécessité absolue? Voilà une question pour ces héroïques commissaires engagés cet été sur le terrain pour la défense de nos impôts!

L'arme antichar, surtout si elle est portable, n'est-elle pas une défense plus adaptée à une défense cloisonnée, qui s'appuie sur tous les obstacles naturels ou artificiels? Comme toute institution, l'armée est encline à préférer les compromis plutôt que les réorientations. Le plan directeur de 80 est un compromis. Mais entre des tendances dont les divergences s'accroissent.

Par exemple entre les armes sophistiquées dont rêvent — et c'est bien naturel — les professionnels de l'armée et les moyens dont nous disposons pour acheter et construire ces armes.

Entre un combat qu'on voit de plus en plus fragmenté, atomisé, dans tous les sens du terme, et l'emploi d'armes complexes, délicates, au maniement parfois centralisé par l'électronique.

Entre le temps de formation des miliciens et la technicité toujours plus grande de l'armement.

Le débat sur le char 68 ne doit donc pas se limiter aux aspects techniques de l'engin actuel. Ni même seulement aux caractéristiques du blindé 90. Il doit porter sur la conception de l'armée qui remplacera le plan-directeur 80. Et sur les moyens qui seront mis alors à disposition. Le critère ne sera ni le plaisir des stratèges, ni les places de travail.

PRESSE

Les moyens de la libre expression

Alors que la presse quotidienne d'extrême-gauche tente une percée en Allemagne fédérale avec deux titres, les publications du même bord en Italie et en France marquent le pas, pour ne pas dire plus. Phénomène exclusivement commercial? "Besoins" différents d'un pays à l'autre? Réponses divergentes à un climat politique national et journalistique spécifique? Les réponses ne sont pas évidentes.

Rappelons dans cette perspective que "Il quotidiano dei Lavoratori" a cessé de paraître en Italie et que "Rouge" (trotskiste) est redevenu (provisoirement?) hebdomadaire en France. "Libération", toujours outre-Jura, accusait un déficit relativement lourd pour 1978, mais l'équipe responsable de cette tentative de presse alternative remarquable et novatrice — au moins pour la littérature comparable en langue française — affichait tout de même un certain optimisme. On se souvient que le premier numéro de "Libération" est sorti de presse le 23 mai 1973 et que sa vente est aujourd'hui de 37.000 exemplaires (un score faible, il faut le souligner eu égard au réservoir de lecteurs et d'acheteurs potentiels).

La revue "Presse Actualité" (No. 138) tentait de faire le point de la trajectoire des quotidiens d'extrême-gauche français. Quelques données: "Rouge" a paru tous les jours de mars 1976 à février 1979. Côté maoïste, deux quotidiens, "L'Humanité rouge" (dès le 1er mai 1975) et "Le Quotidien du Peuple" (dès le 29 septembre 1975).

Conclusion de Bernard Louis dans "Presse Actualité" toujours: "Il n'y a que quelques années, l'hypothèse de l'existence de trois ou quatre quotidiens d'extrême-gauche sur Paris aurait semblé utopique. Le défi que doit relever la liberté d'expression n'est pas politique, il est économique. Tout courant d'opinion trouve un minimum d'audience. Mais trouve-t-il les moyens d'existence?"

NOUVELLE

La statuette

Je fus frappé par cette statue, son pagne de tiges rouges, sa tête d'oiseau ou de divinité égyptienne. Quand je la pris dans la vitrine pour la déposer sur le comptoir, j'eus soudain très chaud dans la main. Il faisait lourd sur cette côte, l'angoisse étreignait les gens. Comme si la forêt tentaculaire allait descendre jusqu'au port, l'étouffer. Je remontai sur mon cargo et glissai la statue sous ma couchette.

Je la montrai à deux passagers, Paul, un parisien quinquagénaire et sa compagne, jeune Vietnamiennne. Paul devint écarlate. La colère de l'homme qui vous en veut parce qu'il a peur.

— Mais laissez-la donc dans son emballage, hurla-t-il, ne jouez pas avec ces objets!

Il n'en dit pas davantage, et je repoussai ma statue sous mon lit. Ce jour-là, je la baptisai "Déindé", le héros d'un roman lu sur le cargo. Je m'attachai à Déindé. Comme on s'attache à un chien que les autres craignent.

* * *

Je traînais dans un café du Havre. J'avais raté mon train.

Je buvais sec face à deux autres buveurs. Ma valise occupait le quatrième siège. L'un des hommes s'éclipsa. L'autre, qui avait sa dose de vin rouge, me bredouilla dans l'oreille:

— Paul est foutu. On l'a hospitalisé et opéré

il y a un mois. On a "refermé", sans insister. Mais lui se croit sauvé.

Le nom de Paul me rappela le passager du cargo et ma statuette. Je sortis Déindé de ma valise, le posai sur la table et narrai son histoire. Le vieux se mit à rire en le regardant.

— Mais cesse de ricaner, hurla Paul revenu. C'est peut-être une déesse!

— Soulève le pagne, dit l'autre, tu nous diras son sexe!

J'entendis claquer une gifle et vis venir la bagarre. Mais le vieux se ravisa et resta assis, triste, très triste.

Nous nous remîmes à boire, préoccupés tous trois: le giflé par sa gifle, moi par mon train, Paul par son mal. Ce fut lui qui reprit la parole et m'interrogea, l'oeil brillant, sur Déindé. Je brodai de nouveaux détails. Le temps filait... filait... la servante nous poussait doucement dehors... Déindé passa dans le sac du malade.

* * *

Dix ans plus tard, dans une ville de province, je retrouvai un médecin rencontré jadis en voyage. Me faisant visiter l'hôpital, il évoqua le cas d'un de ses patients, moribond "miraculé", miné par un mal implacable, et qui survivait en dépit de tous les diagnostics, accroché à la vie par un espoir immense. Ce malade portait, paraît-il, enchaînée à son poignet, une étrange statuette, avec un pagne rouge et une tête d'oiseau.

Gilbert Baechtold

BAGATELLES

Non bien sûr, les promoteurs du nucléaire ne désarment pas dans notre pays. Pas plus qu'ailleurs du reste. Il faut considérer comme un ballon d'essai la demande d'autorisation générale pour la centrale nucléaire de Kaiseraugst qui a été présentée le 27 juillet à la

Chancellerie fédérale par la société anonyme compétente. Les industriels n'ont pas perdu leur temps pour relancer la mécanique (en filigrane, une bagarre farouche à propos des indemnités, en tout cas) née du vote du 20 mai dernier (texte modifié de la loi entré en vigueur le 1er juillet, assorti — pour le 1er août! — d'une ordonnance ad hoc pour les sites déjà

"autorisés" de Kaiseraugst, Graben et Verbois). Ni l'accident de Harrisburg, ni le résultat du vote populaire organisé sur l'initiative pour un contrôle démocratique du nucléaire, pour ne citer que ces deux caps critiques là, n'ont donc diminué les enthousiasmes des adeptes d'une multiplication des centrales dans notre pays. Et dire que les partisans du référendum contre la loi atomique voulaient leur laisser les mains libres (selon la loi de 1959, depuis longtemps tombée en désuétude par la volonté du Conseil fédéral) jusqu'en 1981/1982, précisément à Kaiseraugst et à Graben!

* * *

Quels arguments le Conseil fédéral utiliserait-il pour convaincre Bühler et consorts dans l'hypothèse — ô combien audacieuse! — où on parviendrait à un accord sur la limitation des exportations d'armes, tel que le souhaitent, semble-t-il, les deux "Grands" (venus à Berne aux renseignements la semaine passée)? La loi arrachée par les partisans d'une interdiction des dites exportations retrouverait-elle tout soudain un teneur concrète qui s'est bien avachie ces dernières années?

* * *

Si vous vous présentez à un guichet du Crédit Suisse, vous pouvez toujours demander à l'employé à qui vous avez affaire quelle est sa conception de la "démocratie occidentale". S'il n'a pas été licencié en effet, c'est que ses vues sur le sujet rejoignent celles de la grande banque helvétique (DP 508). Nous en voulons pour preuve la lettre adressée par la direction de Zurich du CS, rescapée de Chiasso, à titre d'explication à un salarié victime d'une interdiction professionnelle à la succursale de Lausanne. Jugez-en vous-même par ces quelques lignes de citation: "(...) Vous avez travaillé suffisamment de temps chez nous pour vous rendre compte que vos convictions personnelles étaient incompatibles avec une activité au Crédit Suisse. Si vous aviez été sincère avec vous-même, vous auriez constaté que vous n'auriez jamais dû entrer au Crédit Suisse ou il y a longtemps que vous auriez donné de vous-même votre démission. Aussi le bruit que vous

faites à propos de votre licenciement a de quoi surprendre. En même temps, nous aimerions souligner que le Crédit Suisse, comme vous le savez, ne prend pas en considération la couleur politique lorsqu'il donne une appréciation sur un collaborateur qui reconnaît les principes de la démocratie occidentale".

* * *

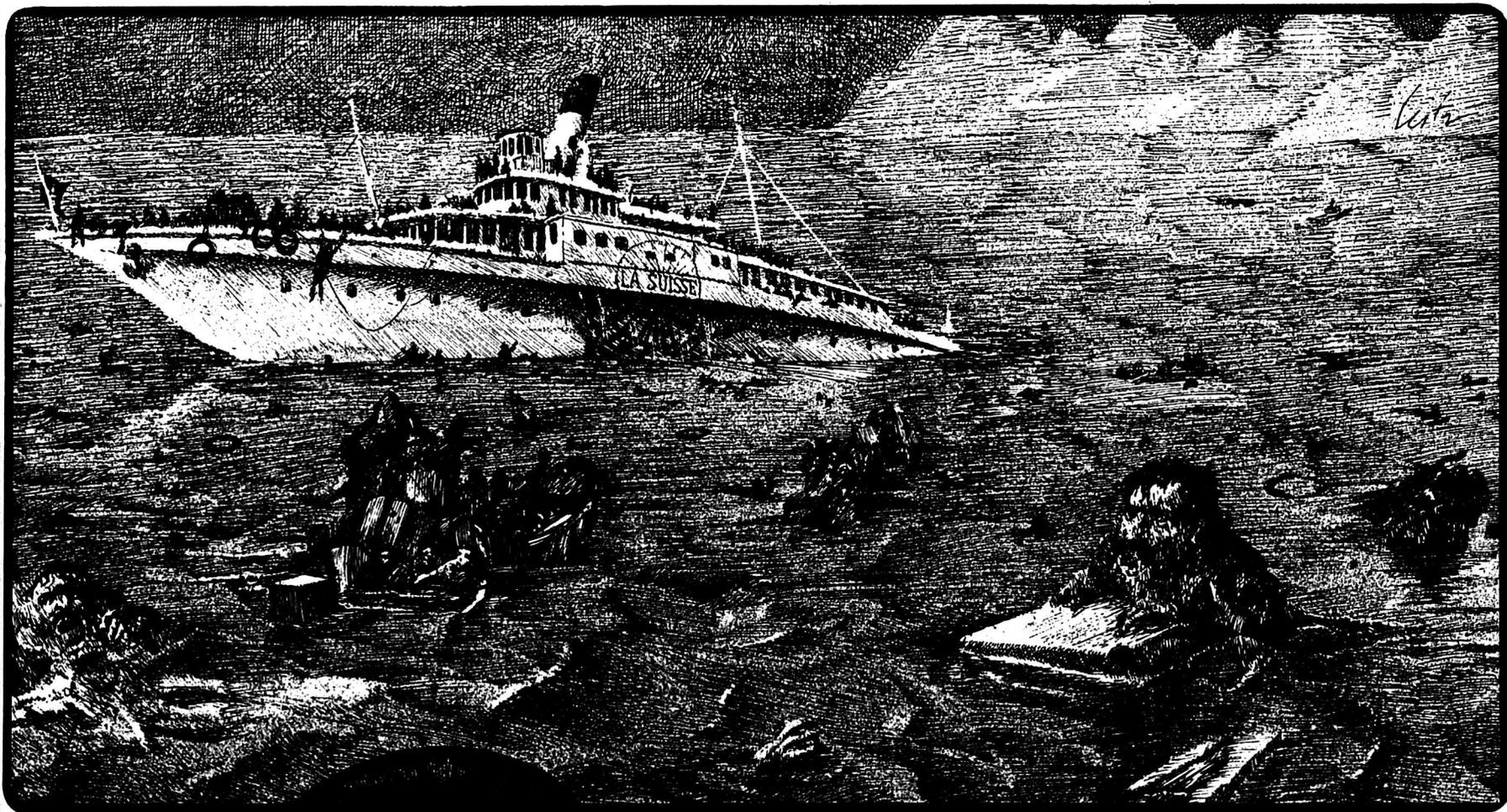
La candidature au Conseil national d'Ernest

Cincera, en fort bon rang sur la liste radicale de la ville de Zurich; émeut certains radicaux, dont la fibre "libérale" serait restée sensible, et qui manifestent publiquement leur mécontentement. En tout cas, une publicité bienvenue pour le spécialiste en relations publiques qu'est Cincera. Rappelons que ce forcené spécialiste de la chasse aux "extrémistes" de gauche était quatorzième des viennent-ensuite en

1971 et troisième en 1975: l'irrésistible ascension d'un maître à penser.

"Domaine Public" poursuit donc sa marche estivale au rythme ralenti annoncé. Prochain numéro le 16 août (DP 510). Et dès DP 511 (parution le 30 août), nous reprenons notre allure hebdomadaire.

LE POINT DE VUE DE MARTIAL LEITER



Opération: Un bateau pour la Sicile.

Des morts et des places vides

L'autre jour, je suis descendu à Pinerole, pour tenter d'y trouver, en italien, les *Lusiades* du Camoens, poète portugais, que je n'ai pas trouvé en français. Et puis quelques Sciascia. L'oeil attiré par une affiche publicitaire annonçant un film de choc: "*con atte sessuale non simulato*"! Malheureusement, il était trop tard... J'ai donc renoncé à le voir.

Assis à la *tavola* d'un café, j'ai lu les journaux — apprenant que Carmine Galante venait d'être abattu dans un restaurant de la "Petite Italie" (Little Italy), Brooklyn, New-York, alors qu'il était attablé devant un plat de spaghettis et une bouteille de Chianti, en compagnie de quelques amis, dont Coppola (pas Piero — un autre!), d'une rafale de mitraillette...

Carmine Galante avait succédé à Carlo Gambino à la tête de toutes les mafias (*capi dei capi* — comme Schleyer), lorsque celui-ci mourut d'un cancer, voici trois ou quatre ans.

Hélas! tout passe, tout lasse. Reste de la vieille garde Meyer Lansky, caissier de *Cbsa Nostra*, financier hors ligne, qui n'a jamais été mêlé jusqu'ici à aucun scandale bancaire, ni krach, ni détournement de fonds, ni spéculations hasardeuses — aidé peut-être en cela par un correspondant zurichois, Danois de naissance, dont j'ai oublié le nom... J'ai parlé de tous ces Messieurs dans mon roman *Les Assassins*, pour lequel je n'ai malheureusement pas encore trouvé d'éditeur.

Qui sera le successeur de Carmine Galante? On prononce plusieurs noms.

* * *

A propos: le successeur du conseiller fédéral Gnaegi n'a pas encore été désigné — aucun rapport, naturellement. Ni celui du professeur Jacques Mercanton, notre grand romancier — les différentes "familles" de l'Université de Lausanne n'ayant pu se mettre d'accord en temps utile, mais cela viendra. On est tout de

même heureux que ces sortes d'affaires, chez nous, ne se règlent pas à la mitraillette.

* * *

On tue pas mal de monde, en Italie, ces temps-ci!

A Milan, l'avocat Giorgio Ambrosoli, qui semble avoir eu le tort de s'être intéressé de trop près aux affaires d'une banque privée et au scandale de l'"Empire Sindona" et était sur le point de déposer devant une commission rogatoire américaine...

A Rome, Antonio Varisco, colonel des *carabinieri* et homme de confiance des juges appelés à enquêter sur les activités des Brigades Rouges — lesquelles ont revendiqué l'attentat.

On me dira que ça n'est pas nouveau. Je lis dans les *Lettere di condannati a morte della Resistenza italiana*:

"Chère maman,

Je vais mourir, mais comme un partisan, avec le sourire sur les lèvres et une foi dans le cœur. Ne sois pas triste, je meurs content..."

Domenico Caporossi, 17 ans, fusillé le 21 janvier 1945.

"Chère grand-maman.

Ne pleure pas, je suis condamné à mort, tu ne dois pas t'en faire, prends courage.

Je vais retrouver ma mère, que je n'ai pas vue depuis si longtemps..."

Domenico Moriani, 18 ans, fusillé le 17 octobre 1944 en même temps que son camarade, Giovanni Giribaldi.

"Chère Maman et cher Papa,

Je meurs pour le bien de l'Italie, pardonnez-moi le mal que je vous ai fait et bénissez-moi comme je vous bénis.

Mille baisers à Eveline, à Marisa, à Maman et Papa, aux grands-papas et aux grands-mamans, aux oncles et aux cousins..."

Sergio Piombelli, 18 ans, fusillé le 2 mars 1945 en même temps que Dino Berisso et huit autres camarades.

Pompeo Bergamaschi, 18 ans; Renato Bindi, 19 ans ("Un jour, nous nous retrouverons au Paradis"). Adorno Borgianni, 19 ans; Mario

Brusa Romagnoli, 18 ans; Stelio Falasca, 18 ans ("Très cher Père, ... à la pauvre Maman, il ne reste plus que Ilva et toi; ne la fais pas enragier, comme tu le fais parfois, parce que moi, quand je le faisais, je n'y attachais pas d'importance, mais maintenant, je m'en repens amèrement...")

L'ennui, c'est que de nouvelles morts ne compensent pas les anciennes... Mais patience, oncle Vania, nous nous reposerons... Nous nous reposerons!"

J.C.

GENÈVE

Cache-cache à Cointrin

Notre article sur Cointrin (DP 507) pouvait faire croire que les crédits prévus pour le développement de l'aéroport au cours de la prochaine décennie — 232 millions — échapperont totalement au contrôle du Grand Conseil. Tel n'est pas le cas, du moins pas tout à fait.

Le plan de développement présenté à la presse par le Conseil d'Etat nécessitera bien un investissement de 232 millions. Mais le Grand Conseil n'a pas eu à ce prononcer sur ce plan: le gouvernement veut rester maître de la planification de ce développement.

Grâce au fonds d'adaptation et de renouvellement alimenté par une partie des taxes passagers et par les redevances d'atterrissages — 7 millions en 1978 — le Conseil d'Etat disposera d'une masse de manœuvre; il pourra grâce à ce fonds se passer si nécessaire de l'avis du parlement, et éviter ainsi un éventuel référendum. Puis, la dépense faite, demander un crédit au Grand Conseil, complément "logique" de l'investissement précédent...

Ce jeu de cache-cache démocratique, c'est le prix que le parlement genevois a accepté de payer pour une efficacité qui signifie la mise à l'écart des citoyens. Pour quoi, au nom de l'efficacité, ne pas supprimer le Parlement lui-même?